

Syndic..... M le Syndic
Municipaux..... Membres
Divers..... SG

Commune de St-Légier-La Chiésaz

R 18 JUN 2014 10.01.06
Dossiers.....
 GED canevas PV archivé

Interpellation

(art. 67 du règlement du Conseil communal)

Quartier de la Chiésaz

Le centre historique de la Chiésaz est en pleine mutation. Plusieurs bâtiments sont à vendre, la route et la circulation sont amenées à être sensiblement modifiées. L'état du bâtiment dit "annexe de l'auberge" se péjore.

Par cette interpellation, il est demandé à la Municipalité d'élaborer et d'exposer sa stratégie afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Articulation de ce quartier autour de ses bâtiments principaux qui sont la grande salle et l'auberge communale.
- Réserver les possibilités en matière de circulation, particulièrement des piétons, dans ce secteur en se portant acquéreur des bâtiments intéressants.
- Planifier la rénovation de "l'annexe de l'auberge" en l'orientant sur les besoins des sociétés et associations locales.

Ces surfaces ne doivent pas être morcelées mais elles doivent pouvoir accueillir les sociétés de scène (musique, chant, théâtre, danse) en synergie avec la grande-salle et permettre la mise sur pied d'expositions artistique ou culturelle.

Ces choix stratégiques sont assez urgents au vu des travaux prévus et de la mise en vente des bâtiments.

St-Légier-La Chiésaz, le 16.06.2014

